

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE PROTECTION ET DE
CONSERVATION DU**



Vulbens, le mercredi 10 septembre 2014

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014
A DINGY-EN-VUACHE**

Commune de Chaumont : HONCZARUK G.,
Commune de Chevrier : REINHARDT C., LAPRAZ L.,
Commune de Clarafond-Arcine : BORDON J., PINGET O.,
Commune de Dingy-en-Vuache : PYTHON F., MORIN N.,
Commune de Savigny : FOL Y.,
Commune de Vulbens : DOMERGUE F., DUCRUET JL.,

Excusés : SCHOEMANN C., CHAUMONTET D., CUZIN A., PREVOST C., AVANTHAY M., SUBLET V.,
VUICHARD J.-L., SOGNO-LINA E., RINALDI S.,

Invités : LAGRIFFOUL J.M., BORDON E., PATRY S.

François PYTHON (FP) accueille les membres du SIPCV dans la nouvelle mairie de Dingy-en-Vuache. Monsieur le Président accueille à son tour le comité et remercie monsieur le Maire de Clarafond-Arcine pour sa présence. Les participants sont invités à visiter les nouveaux locaux.

Jacques BORDON (JB) est désigné secrétaire de séance.

Stéphane PATRY (SP) prend alors la parole. L'assemblée à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance précédente (13/06/14 à Chaumont).

FACTURE ONF / CONTRAT FORESTIER NATURA 2000

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le comité syndical dans sa séance précédente, l'a autorisé à passer des commandes, dont le montant est inférieur à 5 000 €.

Il présente ensuite la facture de l'Office National des Forêts (ONF) concernant le contrat forestier Natura 2000 et notamment l'opération de création de clairières dans les forêts du Vuache, dont le montant s'élève à 14 251.51 € TTC.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le Président à signer le mandat de paiement de la facture ONF s'élevant à 14 251.51 € TTC.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) fait un bref rappel des opérations programmées dans le cadre du contrat forestier Natura 2000 signé avec l'ONF :

Objet	unité	quantité
1- Création ou rétablissement de 37 clairières	ha	4,36
2- Création de 2 mares	U	2
3-1 Matérialisation des bouquets de vieillissement et de sénescence - sous action 1 marquage des arbres	ha	1,78
3.2 sous action 2 matérialisation des Îlots	ha	0,93
4- Travaux forestiers sans enjeux de production	ha	5,19
5- Mise en place de panneaux d'informations	U	4

Il propose qu'une cartographie localisant les différentes actions soit envoyée à tous les délégués.

Olivier PINGET (OP) informe le SIPCV que la commune de Clarafond-Arcine n'a apparemment pas été informée des travaux qui étaient en cours, générant de l'incompréhension et de l'inquiétude au sein de la population. JLD s'en étonne, étant allé en personne remettre au secrétariat de la mairie, le listing des clairières Natura 2000 proposées à l'affouage. Il déplore ce manque de communication entre le SIPCV et la commune.

OP demande par ailleurs les raisons qui ont conduit les ouvriers ONF à laisser les souches hautes au lieu de les raser au niveau du sol. JLD pense que les bûcherons ont voulu écarter tout risque d'usure des chaînes de tronçonneuse (terres, cailloux), mais partage cet avis et demandera à ce que les souches soient rabaissées dans les phases d'entretien.

ACQUISITION D'UN LOT DE PARCELLES - CHAMPS MASSON (CHAUMONT)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le service de gestion domaniale, chargé d'assurer la gestion de la succession de Mme CADET Jeanne (décédée), a décidé de vendre, suite à une carence d'enchère, le lot se composant des parcelles sises sur la commune de Chaumont (74) – Lieu-dit « Champs Masson »:

A 873 cadastrée en lande pour une surface de 1320 m², **A 875** cadastrée en pré pour une surface de 4318 m², **A 877** cadastrée en pré pour une surface de 5365 m², **A 878** cadastrée en bois pour une surface de 1545 m², **A 880** cadastrée en bois pour une surface de 580 m², soit un total de **13 128 m²**.

*Compte tenu de cette opportunité et de l'intérêt écologique que présentent ces parcelles (prairies sèches notamment), monsieur le Président propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la totalité du lot de parcelles, moyennant le prix global de **3 282 €** (13 128 m² X 0.25 €).*

Le comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la proposition de monsieur le Président,
- 2) **DECIDE** d'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus au prix de **3 282 €**,
- 3) **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'acte de vente et à engager le paiement correspondant.

L'assemblée s'interroge sur l'existence d'un bail de location pour ces parcelles. Une recherche sera menée dans ce sens.

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE SIPCV ET LA SBG

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIPCV a le projet de réaliser, en partenariat avec la Société botanique de Genève (SBG), le Catalogue floristique du Vuache qui s'intitulera : *Le Vuache & ses plantes - « Nouveau Briquet »*.

Il donne ensuite lecture du projet de convention précisant les modalités de cette collaboration.

François PYTHON (FP) propose de modifier l'article 7 (durée de la présente convention) de manière à ne pas être bloqué au-delà d'une année, pour effectuer le versement à la SBG des 50 % du produit des ventes réalisées :

« La convention est conclue pour une durée de **un an**, renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit lors de l'épuisement du stock d'ouvrages. »

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de collaboration avec la SBG, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

JLD remercie Jacques BORDON (JB) pour son important investissement dans ce projet, tant sur le fond (synthèse des connaissances botaniques, choix des illustrations, rédaction des textes) que sur la recherche des partenaires financiers. JB le remercie et assure le comité de la parution de l'ouvrage pour Noël 2014.

Fabrice DOMERGUE (FD) propose d'inaugurer la sortie du catalogue au Centre ECLA de Vulbens.

ETAT D'AVANCEMENT DU PAEC DU GENEVOIS / ANIMATION NATURA 2000

SP rappelle à l'assemblée l'historique du projet :

- *En 2012, dans le cadre de l'animation des MAET (Mesures agroenvironnementales territorialisées), le SIPCV et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CA 73/74) ont permis à 12 exploitations agricoles (sur les 25 concernées par le périmètre Natura 2000 du massif du Vuache), de s'engager dans le dispositif. Les contrats ont été exceptionnellement annualisés (alors qu'ils étaient signés auparavant pour une durée de 5 ans) dans l'attente de la nouvelle politique agricole commune (PAC) de l'Europe, programmée pour 2015.*

6 mesures ont été utilisées : Limitation et absence de fertilisation sur prairies naturelles et sur prairies sèches, Absence de fertilisation et retard de fauche sur prairie humide, Entretien des haies, soit plus de 120 hectares concernés.

- *En 2013, la CA 73/74 a été mandatée par le SIPCV pour poursuivre cette animation.*
- *En 2014, 4 journées d'animation de la CA 73/74 ont été inscrites au budget prévisionnel du SIPCV.*

Le PAEC : *Contrairement à ce qui avait été annoncé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui prévoyaient que le dispositif MAET soit reconduit à partir de 2015, le SIPCV a été informé au printemps 2014 du nouveau dispositif MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques) qui allait être mis en place par la Région Rhône-Alpes (nouvelle autorité de gestion du FEADER / Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).*

En tant qu'opérateur du site Natura 2000 du Vuache et dans l'objectif de poursuivre l'opération initiée avec les exploitants agricoles, le SPCV a par conséquent fait part à la DDT de son souhait de porter un PAEC (Projet agroenvironnemental et climatique) sur son territoire, en partenariat avec la CA 73/74. Une aide supplémentaire a donc été accordée au SPCV pour constituer le projet.

L'appel à candidature « Campagne 2015 », daté du 06 juin 2014, précisait que :

- Les projets doivent être déposés au plus tard le 15 septembre 2014 ! (délais rallongés d'un mois depuis).
- L'élaboration d'un PAEC ne garantit pas la mise en place du dispositif. La cohérence, l'étendu et la logique du périmètre proposé permettra au projet d'être ou non retenu, et si oui, de contractualiser les premiers contrats MAEC pour la campagne 2015.
- La différence entre les deux dispositifs concerne notamment le périmètre géographique, limité à Natura 2000 pour les MAET et étendu aux communes entières dans le PAEC. Il est également indiqué que le PAEC pourra associer les périmètres de deux collectivités territoriales concernées par les mêmes enjeux agri-environnementaux et le même partenariat local.
- Le contenu des MAEC n'est pas encore clairement défini et devrait être sensiblement différent des MAET.

Au début de l'été, lors d'une rencontre avec la CA 73/74, le SPCV a été informé que la Communauté de Communes du Genevois (17 communes du canton de Saint-Julien en Genevois) avait mandaté la CA 73/74 pour constituer un PAEC sur l'ensemble de son territoire, dans le cadre d'une fiche action du Contrat Corridors Biologiques Champagne Genevois (CCBCG). 4 communes du SPCV sur 6 étaient par conséquent concernées : Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache et Savigny.

En conclusion, il a été proposé que le SPCV (partenaire du CCBCG) se rapproche de la CCG pour élaborer un PAEC sur une zone géographique qui serait constituée par les 17 communes du canton de Saint-Julien en Genevois + Chaumont et Clarafond-Arcine. L'aide de la DDT réservée au SPCV pourra alimenter le budget commun. Cette proposition a été adoptée par le bureau SPCV, réuni le 02 juillet à Vulbens.

Au cours de l'été, plusieurs réunions de travail ont été organisées par la CA 73/74, en présence des représentants du monde agricole. 5 enjeux ont été identifiés :

- Préservation des milieux humides,
- Amélioration de la qualité des eaux,
- Maintien ou réhabilitation de corridors écologiques fonctionnels,
- Entretien des haies riches en biodiversité,
- Maintien des prairies permanentes riches en biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, différentes mesures seront proposées (à confirmer) :

- Mesures « SYSTEME » pour le maintien des exploitations,
- Mesures « LINEA » pour l'entretien des haies et des vergers,
- Mesures « HERBE » pour supprimer la fertilisation et retarder la fauche,
- Mesures « COUVERT » pour créer des bandes de compensation écologique,
- Mesures « PHYTO » pour limiter ou supprimer les produits phytosanitaires.

OP regrette que la date du retard de fauche soit fixée sur le calendrier. SP explique que la mesure devrait à l'avenir proposer une date phénologique.

Trois questions sont ensuite posées aux membres du comité :

- L'entrée dans les mesures « SYSTEME » nécessite des diagnostics d'exploitation. La CCG financera 40 diagnostics sur son territoire. Se pose la question sur Chaumont et Clarafond-Arcine (5 diagnostics prévus). Le FEADER financerait a priori à 75 % ces diagnostics, l'agriculteur 1/3. Il resterait **862,50 € HT** à trouver pour ces deux communes. Le SPCV est-il d'accord de prendre en charge ce financement ? L'assemblée accepte.

- L'Etat cofinancerait les mesures liées à Natura 2000, mesures systèmes herbagers et pastoraux, éventuellement mesures « PHYTO » (tout est à confirmer). Par contre, pour les autres mesures, il faudrait trouver un co-financement local de 25 % en complément du FEADER. La CCG réfléchit de son côté à apporter ce co-financement (certaines mesures, plafond... ?). Se pose là aussi la question de Chaumont et Clarafond-Arcine hors zone Natura 2000. Qui va apporter ce co-financement local sur les mesures qui seraient contractualisées ? FP propose de cibler et de plafonner les mesures qui seront cofinancées. L'assemblée approuve.
- En plus de l'animation prévue pour la contractualisation pour l'ensemble du périmètre, le SPCV souhaite-t-il qu'il y ait une animation spécifique pour le site Natura 2000 du Vuache ? Si oui, des crédits d'animation supplémentaires sont disponibles sur le budget 2014 de la DDT (dépenses à réaliser avant le 31 mai 2015). JLD propose de profiter de cette opportunité pour faire également financer l'édition d'une plaquette de sensibilisation. Le programme d'animation complémentaire du site s'élève à **4 128 €** : 4 journées de la CA 73/74 à 690 € HT la journée et un dépliant trois volets en couleurs, à 2 500 exemplaires à 680 € HT. L'assemblée accepte.

QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion au Pôle Gestion Milieux Naturels** : JB informe le comité que la Région Rhône-Alpes a récemment mis en place un « Pôle Gestion Milieux Naturels », observatoire de la biodiversité en Rhône-Alpes. Ce projet se traduit par une plateforme internet **www.pole-gestion.fr** regroupant des ressources sur la gestion des milieux naturels en Rhône-Alpes. Il a pour objectifs de favoriser le développement de politiques concertées, de conforter et d'animer un réseau de gestionnaires, d'harmoniser les outils et les référentiels utilisés pour collecter, saisir et valider les données (fiches), d'assurer la cohérence des données (centralisées dans un système d'information unique) et enfin de diffuser les données collectées. Compte tenu des domaines de compétence du SPCV et de la gratuité de l'adhésion, JB propose au SPCV de devenir adhérent. L'assemblée approuve.
- **Réseau Empreintes** : JB rappelle à l'assemblée que le SPCV a rencontré le 20 septembre 2013 une délégation du conseil d'administration du réseau Empreintes, dans le but d'intégrer ce réseau et de pouvoir bénéficier des nombreux outils de communication mis à disposition des adhérents. Cependant, dans un récent courrier, le Président du réseau, monsieur Nicolas EVRARD, a informé le SPCV qu'il était prématuré, en l'état actuel de l'organisation du syndicat sur le volet éducatif (pas de service spécifique interne), de proposer d'intégrer la dynamique de réseau.
- **Panneaux du PDV** : Monsieur le Maire de Clarafond-Arcine informe le comité que le panneau n°6 installé au Crêt du Feu présente un danger pour les visiteurs qui stationnent de l'autre côté de la route (mauvaise visibilité des automobilistes qui arrivent du chef-lieu). JB rappelle que le stationnement était initialement prévu au niveau du carrefour avec la route de Tanay (parking). Il propose d'organiser une rencontre sur place pour étudier les possibilités de déplacer le panneau plus bas, vers l'arrêt de bus.
JLD revient sur le projet d'aménagement d'une aire de stationnement sécurisée le long de la RD 908a (Station n°7). Le SPCV attendait une convention avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour cet aménagement, mais n'a toujours rien reçu.
- **Four de Savigny** : Yann FOL (YF) explique que les trois éléments du four provenant du plateau du Carrelet (Savigny) sont actuellement entreposés sous le hangar agricole de Pascal FOL (Olliet). Monsieur Julien HATON, garagiste, est chargé de renforcer les éléments les plus endommagés (soudures de barres en acier). Coût : **972 € TTC**. Les employés municipaux appliqueront ensuite une peinture spéciale antirouille. Le four sera installé définitivement sur la « place du docteur » au côté d'un panneau d'information (déjà fabriqué).

- **Rando VTT du Val des Usses** : La randonnée V.T.T. organisée le dimanche 24 août 2014 par l'Office de tourisme du Val des Usses n'a posé aucun problème. JLD s'en félicite et rappelle que la demande d'autorisation pour l'édition 2015 sera présentée au SIPCV dès le printemps prochain.
- **Aide de la FDC 74** : Dans le cadre du nouveau contrat de Territoire « Massif du Vuache » 2014/2018, JLD rappelle que le SIPCV a sollicité une aide de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74), afin de poursuivre le partenariat initié dès 2003 pour la gestion des milieux naturels remarquables du territoire. Le Président de la FDC74 a cependant adressé fin juin au syndicat une réponse négative, précisant que les engagements de la FDC74 respectaient désormais le principe d'un partenariat actif aux projets et d'une contribution rémunérée aux actions. La FDC74 ne participe plus au financement de projets mis en œuvre par d'autres organismes et auxquels elle n'est pas associée en amont.
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)** : Faute de temps, ce sujet n'est pas abordé. FD demande à ce que ce point figure à l'ordre du jour du prochain comité syndical (mais pas en questions diverses).

Le Président lève la séance à 21h15 et la commune de Dingy-en-Vuache convie le comité à un repas au chalet de la Sirène.

Lexique des abréviations :

JLD : Jean-Louis DUCRUET

JB : Jacques BORDON

FP : François PYTHON

FD : Fabrice DOMERGUE

OP : Olivier PINGET

YF : Yann FOL

SP : Stéphane PATRY

CA 73/74 : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

CCBCG : Contrat Corridors Biologiques Champagne Genevois

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

DDT : Direction Départementale des Territoires

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet agroenvironnemental et climatique

PDV : Parcours de découverte du Vuache

SBG : Société botanique de Genève

SIIV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache